

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-juin,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	8 + 8	16
Total des voix : 19		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Philippe MARANGES** (Castellane) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier)

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) et **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération)

1 représentant de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : **Georges BOTELLA**

Date de convocation
07/06/2024

Ont donné pouvoir :

7 porteurs d'1 voix : **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) à Christophe BIANCHI ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aups) à Philippe MARANGES ; **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à Jean-Marie PAUTRAT ; **Antoine FAURE** (Aups) à Georges BOTELLA ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) à Bernard CLAP ; **Bernard MAGNAN** (Valensole) à Arlette RUIZ

1 porteur de 2 voix : **Nathalie PEREZ-LEROUX** (Conseil départemental du Var) à Jacques AVANIAN

Sécurisation et équipements des bâtiments du domaine de Valx (dossier complémentaire au dossier 2022-08437)

Vu le Code Général des collectivités locales

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines

Le Domaine de Valx-Félines se situe sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie et s'étend sur 246 ha. Il a été acquis progressivement par le Conservatoire du Littoral depuis les années 90. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans.

En 2021 et 2022 des travaux pour réhabiliter la grange de l'ancienne ferme de Rebory située sur le domaine de Valx à Moustiers-Sainte-Marie et sécuriser l'ensemble du bâtiment ont été réalisés. Ce projet de réhabilitation a été mené dans une démarche patrimoniale et d'exemplarité. Ce chantier a notamment permis d'expérimenter et de mettre en valeur plusieurs savoir-faire traditionnels tels que différents types d'enduits à la chaux et au plâtre ancien, ou une chape de finition au plâtre ainsi que divers matériaux bio-sourcés comme la ouate de cellulose et la laine de bois en isolants, ou le mélèze des Alpes pour les menuiseries. A l'étage de la grange de l'ancienne ferme a donc été aménagée une salle d'accueil du public qui est depuis utilisée par le Parc naturel régional du Verdon pour organiser divers temps de rencontres : des réunions, des formations, des stages ou des conférences.

Actuellement le hangar et l'auvent situés à l'entrée de la ferme Rebory posent des questions de sécurité puisque la toiture est susceptible de tomber et des taules peuvent s'envoler. Le public devant passer le long du bâtiment pour rejoindre la salle de réunion il semble urgent d'effectuer des travaux sur le bâtiment et de réfléchir aux accès et cheminements du public.

Il est ainsi proposé de réaliser un projet de réhabilitation exemplaire (matériaux, intégration paysagère...) afin de sécuriser les abords de la ferme et créer un espace technique pour stocker le parc matériel du Syndicat mixte (pépinière, écogardes, chantiers patrimoniaux, manifestations, entretien du domaine...).

Ce dossier viendra compléter le 1er financement régional obtenu sur le dossier de « Sécurisation et équipements des bâtiments du domaine de Valx (n°2022-08437) » financé par la Région qui prévoyait une première partie d'études et de travaux envisagés et précisés-complétés depuis pour mettre en place un projet exemplaire souhaité par les élus, ainsi que des matériels pour les autres bâtiments du domaine de Valx.

Coût total HT : 303 639 €

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (80 %) : 242 911 €

Dont 154 911 € pour le dossier complémentaire présenté

Dont 88 000 € pour le dossier n°2022-08437 déjà voté

Autofinancement : 60 728 €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2024

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20240620-DEL24_06_B4

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le*